

# Sur les plages de Vendée, des éoliennes au loin



*Sur la plage de Notre-Dame-de-Monts (Vendée), jeudi, les éoliennes, à peine visibles sur la photo, se devinent à l'horizon.*

Ouest-France

La moitié des éoliennes marines du parc d'Yeu-Noirmoutier ont été installées. Depuis la côte, les regards distinguent leurs fines silhouettes qui produiront de l'électricité pour 800 000 habitants.

Sur la plage de Notre-Dame-de-Monts (Vendée), les vacanciers profitent du soleil et les cerfs-volants sont de sortie. Une scène habituelle de la fin août dans cette petite station balnéaire. À un détail près. Les fines silhouettes des éoliennes en mer se dessinent au large, entre l'île d'Yeu et Noirmoutier. Le chantier du parc vient justement de franchir une nouvelle étape avec l'installation de la moitié des soixante et une éoliennes, mi-août. Une avancée visible, depuis cette commune située à 16 km à vol d'oiseau des premières éoliennes, dont la hauteur dépasse les 200 m.

« Ce n'est vraiment pas gênant, estime Bruno, qui réside ici à l'année. J'ai même acheté des jumelles pour mieux les voir. » Les éoliennes se distinguent depuis le restaurant tenu par Julien Ligneran, sur la plage. Pour lui, l'impact est limité. « Cela dépend vraiment du temps. Ce n'est pas choquant. Cela se fond dans le décor avec les voiliers et le bateau pour l'île d'Yeu qui passe. »

« De petites allumettes au large »

Pierre observe les éoliennes depuis son appartement de vacances, sur le front de mer. « **J'ai pu suivre leur installation au fur et à mesure.** » Il a eu l'occasion d'assister à des réunions avec le constructeur et il savait à quoi s'attendre. « **Des maquettes avaient été présentées, pour montrer à quoi cela ressemblerait depuis la plage et c'est fidèle à la réalité.** On dirait de petites allumettes au large. »

Notre-Dame-de-Monts fait partie des huit communes qui bénéficient de la taxe annuelle liée au parc et son impact visuel. Si Raoul Grondin, le maire, ne veut pas dévoiler le montant, qui devrait tomber à partir de 2026, il sait désormais à quoi s'attendre. « **J'ai été contacté par la préfecture il y a [quelques jours]. Les chiffres sont au-delà de ce qui avait été annoncé. La taxe est calculée à partir de la distance aux éoliennes.** » L'arrêté préfectoral précisant le tarif commune par commune sera publié courant septembre.

Quant aux éoliennes, « **on ne peut pas dire que ce soit joli mais je m'attendais à pire. C'est fidèle à ce qui avait annoncé depuis douze ans lors des réunions. J'ai juste peur de l'impact de nuit, avec les lumières.** »

Le parc éolien, dont sont notamment actionnaires Engie, Sumitomo, la Banque des Territoires et Vendée Energie, doit entrer en fonctionnement fin 2025. Il produira de quoi alimenter en électricité 800 000 personnes.

Guillaume ROBELET.